

## Agrément Technique ATG avec Certification



PORTES BATTANTES EN  
ALUMINIUM RÉSISTANT AU  
FEU EI<sub>1</sub> 60

SCHÜCO FIRESTOP 60'

Valable du 1/09/2020  
au 31/08/2025

ISIB

Institut de Sécurité Incendie asbl  
Ottergemsesteenweg-Zuid 711  
9000 Gand

Tél. : +32 (0)9 240 10 80  
Fax : +32 (0)9 240 10 85



ANPI asbl – Division  
Certification  
Rue Belliard, 15  
1000 Bruxelles

Tél. : +32 (0)2 234 36 10  
Fax : +32 (0)2 234 36 17

### Titulaire d'agrément :

Schüco International KG  
Hochstrasse 104  
4700 Eupen  
Tél. : +32 (0)87 59.06.10  
Fax : +32 (0)87 59.06.11  
Site Internet : [www.schueco.be](http://www.schueco.be)  
Courriel : [schueco\\_belgium@schueco.com](mailto:schueco_belgium@schueco.com)

## 1 Objectif et portée de l'Agrément Technique

Cet Agrément Technique concerne une évaluation favorable indépendante du produit (tel que décrit ci-dessus) par des opérateurs d'agrément indépendants désignés par l'UBAtc, l'ISIB et l'ANPI, pour l'application mentionnée dans cet Agrément Technique.

L'Agrément Technique consigne les résultats de l'examen d'agrément. Cet examen se décline comme suit : identification des propriétés pertinentes du produit en fonction de l'application visée et du mode de pose ou de mise en œuvre, conception du produit et fiabilité de la production.

L'Agrément Technique présente un niveau de fiabilité élevé compte tenu de l'interprétation statistique des résultats de contrôle, du suivi périodique, de l'adaptation à la situation et à l'état de la technique et de la surveillance de la qualité par le Titulaire d'Agrément.

Le Titulaire d'Agrément est tenu de respecter les résultats d'examen repris dans l'Agrément Technique lorsqu'il met des informations à la disposition de tiers. L'UBAtc ou l'Opérateur de Certification peut prendre les initiatives qui s'imposent si le Titulaire d'Agrément ne le fait pas (suffisamment) de sa propre initiative.

L'Agrément Technique et la certification de la conformité du produit à l'Agrément Technique sont indépendants des travaux effectués individuellement. L'entrepreneur et/ou l'architecte demeurent entièrement responsables de la conformité des travaux réalisés aux dispositions du cahier des charges.

L'Agrément Technique ne traite pas, sauf dispositions reprises spécifiquement, de la sécurité sur chantier, d'aspects sanitaires et de l'utilisation durable des matières premières. Par conséquent, l'UBAtc n'est en aucun cas responsable de dégâts causés par le

non-respect, dans le chef du Titulaire d'Agrément ou de l'entrepreneur/des entrepreneurs et/ou de l'architecte, des dispositions ayant trait à la sécurité sur chantier, aux aspects sanitaires et à l'utilisation durable des matières premières.

Conformément au § 5.1 de l'annexe 1 de l'AR du 7 juillet 1994 fixant les normes de base en matière de prévention contre l'incendie et l'explosion, auxquelles les bâtiments doivent satisfaire et les modifications qui s'y rapportent, on entend par « portes » des éléments de construction placés dans une ouverture de paroi pour permettre ou interdire le passage. Une porte comprend une ou plusieurs parties mobiles (vantaux), une partie fixe (huisserie avec ou sans imposte et/ou panneaux latéraux), des éléments de suspension, d'utilisation et de fermeture ainsi que la liaison avec le gros œuvre.

La **résistance au feu des portes** est déterminée sur la base des résultats d'essai réalisés conformément à la norme NBN EN 1634-1. La délivrance de la marque BENOR est basée sur l'ensemble des rapports d'essais, y compris les interpolations et les extrapolations possibles conformément à la NBN EN 15269-1 et à la NBN EN 15269-5 et pas uniquement sur chaque rapport d'essai individuel.

La présence de la **marque BENOR/ATG** sur une porte certifiée que les éléments repris dans la description ci-après présenteront la **résistance au feu** indiquée sur le label BENOR/ATG s'ils ont été testés conformément à la NBN 713.020 et/ou la NBN 1634-1, dans les conditions suivantes :

- respect de la procédure établie en exécution du Règlement général et du Règlement particulier d'usage et de contrôle de la marque BENOR/ATG dans le secteur de la protection incendie passive ;
- respect des prescriptions de pose fournies avec la porte et reprises au § 6 de cet agrément. À cette fin, chaque livraison de portes BENOR/ATG doit être accompagnée d'un exemplaire du présent agrément avec les prescriptions de pose.

La **durabilité**, l'**aptitude à l'emploi** et la **sécurité** des portes sont examinées sur la base de résultats d'essais réalisés conformément aux Spécifications Techniques Unifiées STS 53.1 (« Portes ») (édition 2006).

L'**agrément technique** est délivré par l'UBA+ asbl. L'**autorisation d'usage de la marque BENOR/ATG** est attribuée par l'ANPI et est subordonnée à l'exécution d'un contrôle suivi de la fabrication et de contrôles externes périodiques des éléments fabriqués en usine, effectués par un délégué de l'organisme d'inspection désigné par l'ANPI.

Afin d'obtenir une garantie satisfaisante d'une pose correcte de la porte résistant au feu, il est recommandé d'en confier l'exécution à des placeurs certifiés par un organisme accrédité en la matière, comme l'ISIB. Une telle certification est délivrée sur la base d'une formation et d'une épreuve pratique, au cours de laquelle la compréhension et l'application correcte des prescriptions de pose sont évaluées.

En apposant le label ISIB, un label transparent mentionnant le numéro de certification du placeur du modèle ci-dessous (diamètre : 22 mm), appliqué sur le label BENOR/ATG et en délivrant une attestation de placement, le placeur certifié assure que la pose du bloc-porte a été effectuée conformément au § 6 de cet agrément et qu'il en assume également la responsabilité.



En apposant ce label, le placeur certifié se soumet à un contrôle périodique effectué par l'organisme de certification.

## 2 Objet

### 2.1 Domaine d'application

Portes battantes en aluminium résistant au feu « SCHÜCO Firestop 60' » :

- présentant une résistance au feu EI<sub>60</sub>, déterminée sur la base des rapports d'essai suivants :

Numéros des rapports d'essai	
Warringtonfiregent	
Portes simples :	Portes doubles :
12924 A	
MPA Braunschweig	
Portes simples :	Portes doubles :
3543 / 6883, 210004144, 3391 / 4865, 3537 / 6823	3369 / 6744, 3539 / 6843, 3540 / 6853, 3814 / 1294, 3285 / 6004, 3982 / 2894, 3672 / 7675, 3042 / 1806, 3611 / 9174, 3285 / 1795, 3683 / 583/14
Parois fixes	
3642 / 9852, 3694 / 3820, 3543 / 158 / 07	
EFFECTIS France	
Double vitrage	
07 / V / 138 / A	
DMT Lathen, Allemagne	
Portes simples :	Portes doubles :
-	DMT-DO-50-208

- relevant de la catégorie suivante :
  - portes battantes vitrées en aluminium simples ou doubles, à huisserie métallique, avec ou sans imposte vitrée et/ou à panneaux latéraux vitrés,
- dont les performances ont été déterminées sur la base des rapports d'essai ci-après, conformément aux STS 53.1 :

Numéros des rapports d'essai
Testcentrum voor Gevelelementen – Université de Gand
808 - 73
MPA Braunschweig
3616/9314

Ces portes sont placées dans des murs en béton, en maçonnerie ou en béton cellulaire d'une épaisseur minimale de 90 mm et présentant une stabilité mécanique suffisante.

Lorsque des portes sont placées en série, il convient de les séparer par un trumeau présentant au moins les mêmes propriétés en matière de résistance au feu et de stabilité mécanique que la paroi dans laquelle ils sont placés.

Les baies de mur doivent satisfaire aux prescriptions décrites au § 6.1 afin de pouvoir placer les portes dans les conditions imposées au § 6.

Le revêtement de sol dans ces baies est dur et plan, tel qu'un carrelage, un parquet, du béton ou du linoléum.

### 2.2 Marquage et contrôle

Ces portes font l'objet de la procédure intégrée BENOR/ATG, permettant au fabricant d'obtenir l'autorisation d'utilisation de la marque BENOR/ATG représentée ci-après.

La marque BENOR/ATG (diamètre : 22 mm) a la forme d'une plaquette autocollante fine du modèle ci-dessous :



La marque est appliquée en cours de production par le fabricant sur la moitié supérieure du chant étroit du vantail, côté charnière.

L'huisserie ne doit pas comporter de marquage.

Ce n'est qu'en apposant la marque BENOR/ATG sur un élément de porte que le fabricant certifie qu'il a été fabriqué conformément à la description de l'élément de construction dans le présent agrément, à savoir :

Élément	Conformément au paragraphe
Matériaux	3
Vantail	
description	4.1.1
dimensions	4.1.1.8
Huisserie	4.1.2
Quincaillerie <sup>(1)</sup>	4.1.3
Accessoires <sup>(2)</sup>	4.1.3.3
<sup>(1)</sup> : Si cet aspect est applicable	
<sup>(2)</sup> : Si ceux-ci sont mentionnés sur le document de livraison	

### 2.3 Livraison et contrôle sur chantier

Chaque livraison de portes BENOR/ATG doit être accompagnée d'un exemplaire du présent agrément en vue de permettre les contrôles de réception après la pose.

Ces contrôles sur chantier comprennent :

1. le contrôle de la présence de la marque BENOR/ATG sur le vantail,
2. le contrôle de la conformité des éléments décrits dans le tableau ci-après,
3. le contrôle de la conformité de la pose avec la description de cet agrément.

Les contrôles mentionnés aux points 2 et 3 comprennent en particulier :

Élément	À contrôler conformément au paragraphe
Matériaux de pose	6.2.1
Dimensions	4.1.1.8
Accessoires <sup>(3)</sup>	4.1.3.3
Pose	6
<sup>(3)</sup> : Si ceux-ci ne sont pas mentionnés sur le document de livraison.	

## 2.4 Remarques relatives aux prescriptions du cahier des charges

Les portes résistant au feu présentent des caractéristiques particulières leur permettant de compléter, en position fermée, les caractéristiques de résistance au feu du mur dans lequel elles sont placées.

Ces performances particulières ne peuvent généralement être obtenues que par une conception spécifique de la porte et dépendent du soin apporté à la pose de l'ensemble de l'élément de porte (voir le § 2.3, « Livraison et contrôle sur chantier »).

Il en résulte que les éléments de la porte (vantail, huisserie, quincaillerie, dimensions, accessoires éventuels, etc.) doivent être choisis dans les limites de cet agrément (voir le § 2.3 « Livraison et contrôle sur chantier »).

<sup>(4)</sup> Le tableau ci-dessous présente les tolérances admises par rapport aux caractéristiques des matériaux mentionnées lors des contrôles sur chantier :

Caractéristique du matériau	Tolérance admise
Épaisseur du métal	± 0,1 mm
Masse volumique	- 10 %

Le tableau ci-dessous présente les tolérances admises par rapport aux caractéristiques des matériaux mentionnées lors des contrôles de la production :

Caractéristique du matériau	Tolérance admise
Épaisseur du cadre (mm)	± 1,0 mm (sur une moyenne de 5 mesures)
Section du produit intumescent (mm x mm)	± 0,2 mm (sur une moyenne de 5 mesures)
Épaisseur des barrettes isolantes	± 1,0 mm (sur une moyenne de 5 mesures)
Épaisseur du vitrage (mm)	± 2,0 mm (sur une moyenne de 5 mesures)
Masse volumique (kg/m <sup>3</sup> )	- 5 % (sur une moyenne de 5 mesures) - 10 % (sur des mesures individuelles)

## 3 Matériaux <sup>(4)</sup>

La dénomination commerciale et les caractéristiques de chacun des éléments constitutifs sont connues du Bureau BENOR/ATG. Elles sont vérifiées par sondage par un délégué de l'organisme d'inspection désigné par ANPI.

Les composants des profilés ci-dessous (enveloppes intérieure et extérieure, isolateurs, joints EPDM, cales à vitrage) sont fournis aux metteurs en œuvre par le fabricant Schüco.

Les profilés sont composés par ce metteur en œuvre.

Les isolateurs permettant d'assurer la résistance au feu de l'ensemble doivent être appliqués soigneusement et sur toute la longueur du profilé.

Les numéros mentionnés dans la liste de matériaux ci-après renvoient aux numéros d'articles de Schüco.

### 3.1 Vantail

- Profilés en aluminium isolés :
  - Profilés de cadre : 150040, 150070
  - Profilés de seuil : 157340 avec profilé d'étanchéité 184730, 189210, 204285
  - Profilés de socle : 149760, 150120, 300460
- Éléments d'assemblage : équerres et assemblages en T
- Étanchéités de porte automatiques (pour profilé de socle 150120) : 266785 à 266792 et fixations et étanchéités correspondantes : 238064, 238065, 288296, 288317
- Moulures décoratives : 134610 à 134640, 134740, 189660
- Vitrage résistant au feu :
  - Pyrobel 25 (AGC nv)
- Produit intumescent : 298938, 298939, 281403

### 3.2 Huisserie et vitrages fixes

- Profilés en aluminium isolés : 149770, 149780, 149880, 149740 + 150190, 150010, 150100, 150200
- Produit intumescent : 298938, 298939, 298556
- Parcloses (en fonction de l'épaisseur du vitrage) : 149200, 150810, 152630, 152640, 158790, 178730, 178750
- Blocs de réglage : 298718, 298719, 298720
- Clips à vitrage : 237850, 242285
- Sous-cales à vitrage : 242286
- Profilés de raccord à la paroi : 149390, 152050, 178740, 346970
- Profilé rigidifié : 149790
- Profilés de rigidification : 105620 + 224129 + 201016
- Profilé de sécurité : 239272

### 3.3 Quincaillerie

- Charnières et éléments de fixation correspondants : voir le § 4.1.3.1.
- Serrures et accessoires : voir le § 4.1.3.2.
- Ouvre-porte électrique (à émission de courant) :
  - fermeture 1 point : 268331, 268332, 268333, 268334, 268335, 268336, 268337, 268338, 267539, 267540, 267541, 267542
  - fermeture supérieure : 241953, 241954, 268343, 268344
- Ouvre-porte électrique supplémentaire (courant de veille) : 267558
- Verrou à double action : 241710, 241720
- Barres anti-panique : push-bars (EN 1125 : type A) : 240150, 240151, 240192, 240193, 240194, 240195, 240216, 240217, 240460, 240737, 240738
- Barres anti-panique : touch-bars (EN 1125 : type B) : 240387, 240388, 240438, 240439, 240515, 240516, 240517, 240518, 240637, 240638, 240639, 240640
- Passe-câble : 238522, 263085, 263086
- Contact magnétique : 262696

- Contrôle de fermeture : 262626, 262797
- Griffe anti-dégondage : 229016

### 3.4 Cloison vitrée

- Profilés en aluminium isolés : voir le § 3.2
- Éléments d'assemblage : équerres et assemblages en T
- Vitrage résistant au feu :
  - Pyrobel 25 (AGC nv)
- Produit intumescent : 298938, 298939

## 4 Éléments (4)

### 4.1 Porte battante vitrée simple ou double sans imposte ou panneaux latéraux

#### 4.1.1 Vantail

Le vantail comprend :

##### 4.1.1.1 Un cadre

Le cadre se compose de deux montants de rive, d'une traverse haute et d'une traverse basse, comportant éventuellement un(e) ou plusieurs traverses et/ou montants intermédiaires.

Les profilés sont assemblés entre eux par soudage et/ou au moyen d'assemblages en T et/ou d'équerres.

##### 4.1.1.2 Isolant

Les isolateurs sont intégrés dans les profilés (voir figures 1).

Ils sont livrés par le fournisseur de système et appliqués dans les profilés par le metteur en œuvre conformément aux figures 1 et 2.

##### 4.1.1.3 Produit intumescent

Les chants battants du vantail comportent, au droit de la coupure thermique, une bande de produit intumescent Kerafix Flexpan revêtue d'un film PVC (section : 41 mm x 2,4 mm).

##### 4.1.1.4 Mauclairs

Non applicable.

##### 4.1.1.5 Finition

Les faces du vantail/des vantaux peuvent faire l'objet des finitions suivantes :

- une couche de laque thermique
- un traitement par anodisation
- une finition de laque humide

Les deux premiers systèmes de finition doivent être appliqués avant la composition des profilés.

##### 4.1.1.6 Vitrage

Le vantail est équipé par le metteur en œuvre d'un ou plusieurs vitrages résistant au feu superposés rectangulaires. Ils sont des types suivants :

Type	Épaisseur minimum
Pyrobel 25	25 mm

Avant la pose des vitrages, les chants des profilés sont revêtus au droit de l'isolateur d'une bande de produit intumescent Kerafix Flexpan (section : 41 mm x 2,4 mm).

Le rectangle défini par les vitrages satisfait aux conditions suivantes :

Largeur maximale	1236 mm
Hauteur maximale	2291 mm

Le(s) vitrage(s) doi(ven)t être entouré(s) sur le côté du recouvrement (face opposée au côté recouvrement) d'une section pleine d'une largeur minimum (parcloses comprises) de :

	Section pleine (fig. 3)
S <sub>1</sub> , S <sub>2</sub> , S <sub>3</sub>	97 mm (68 mm)
S <sub>4</sub>	142 mm
S <sub>5</sub>	88 mm

De petits blocs de réglage en matière synthétique (section 100 mm x 30 mm x 5 mm) sont placés sous le vitrage.

Le vitrage est fixé à l'aide de clips à vitrage (entraxe : env. 330 mm) et de parcloses clipsées aux profilés.

Le vitrage peut être remplacé éventuellement par un panneau plein réalisé de l'une des manières suivantes :

1. Un panneau isolant Aestuver (fabricant : Xella, épaisseur : 50 mm), revêtu des deux côtés d'une plaque d'aluminium (épaisseur : 2 mm) (voir la figure 4a). Ces plaques en aluminium peuvent éventuellement être profilées. L'espace libre entre ces plaques et le panneau isolant est ensuite rempli au moyen de laine de roche (voir figure 4b).
2. Deux panneaux Promatect-H (épaisseur : 2 x 18 mm) revêtus des deux côtés d'une plaque d'aluminium (épaisseur : 2 mm).

Le vantail peut éventuellement être équipé par le metteur en œuvre des vitrages résistant au feu des types susmentionnés, comportant un verre feuilleté ou un vitrage isolant supplémentaires.

##### 4.1.1.7 Grilles résistant au feu

Non applicable.

##### 4.1.1.8 Dimensions

Les dimensions du vantail avec recouvrement (sans recouvrement), exprimées en mm, doivent être comprises entre les valeurs-limites suivantes :

Dimensions en mm	Maximum	Minimum
Hauteur	2510 (2481)	1000 (971)
Largeur	1400 (1342)	600 (542)
Épaisseur	105	

Pour chaque vantail, le rapport hauteur/largeur est supérieur ou égal à 1 (un).

La différence de largeur entre les deux vantaux d'une porte double ne dépasse pas 600 mm.

### 4.1.2 Huisseries

Les huisseries peuvent être réalisées de manière trilatérale (deux montants et une traverse supérieure) ou quadrilatérale (sur le pourtour), sauf si des dispositions réglementaires l'interdisent. Si les huisseries sont réalisées de manière quadrilatérale, la traverse inférieure est réalisée de manière identique à la traverse supérieure.

Une huisserie trilatérale est constituée de deux montants de rive et d'une traverse supérieure.

Une bande de produit intumescent Kerafix Flexpan revêtue d'un film en PVC (section : 41 mm x 2,4 mm) est appliquée sur les chants battants de l'huisserie, du côté du vantail/des vantaux.

### 4.1.3 Quincaillerie

#### 4.1.3.1 Charnières

- Entraxe fixations 66 mm – entraxe par rapport au vantail 22 mm : 239870, 239871, 239872, 239873, 239874
- Entraxe fixations 66 mm – entraxe par rapport au vantail 36 mm : 239875, 239876, 239877, 239878, 239879
- Entraxe fixations 94 mm – entraxe par rapport au vantail 22 mm : 239890, 239891, 239892, 239893, 239894
- Entraxe fixations 94 mm – entraxe par rapport au vantail 36 mm : 239895, 239896, 239897, 239898, 239899
- Fixation dans profilé de rigidification - entraxe par rapport au vantail 36 mm : 239935, 239936, 239937, 239938, 239939

#### 4.1.3.2 Quincaillerie

- Béquilles :

Modèle et matériau au choix à tige traversante (8 mm x 8 mm à 10 mm x 10 mm).

- Plaques de propreté ou rosaces :

Modèle au choix.

- Serrures

- Serrure « un point » à cylindre avec pêne de jour et pêne dormant.

**Les serrures « un point » sont autorisées uniquement pour les vantaux d'une hauteur  $\leq$  2309 mm.**

Les serrures encastrées autorisées comportent des pénes en acier, en acier trempé, en laiton ou en acier inoxydable, une têtère en acier ou en acier inoxydable et un boîtier de serrure en acier dont les dimensions figurent ci-dessous. Les composants en acier peuvent éventuellement faire l'objet d'une protection contre la corrosion.

Les serrures comportent une tige métallique de dimensions de 8 mm x 8 mm ou de 10 mm x 10 mm.

Dimensions du boîtier de serrure :

- o hauteur : 200 mm
- o largeur : 18 mm
- o profondeur : 60 mm

Le boîtier de serrure DOIT être intégré totalement dans le profilé.

Dimensions de la têtère de la serrure :

- o hauteur : 270 mm
- o largeur : 28 mm
- o Épaisseur : 3 mm

- Serrure « deux points » à cylindre avec pêne de jour et pêne dormant.

La fermeture est effectuée au moyen d'une serrure « un point » comportant une fermeture supérieure au moyen d'une tringle. Les matériaux de la serrure sont identiques à ceux décrits ci-dessus.

Dimensions du boîtier de serrure :

- o hauteur : 250 mm
- o largeur : 18 mm
- o profondeur : 60 mm

Dimensions de la têtère de la serrure :

- o hauteur : 320 mm
- o largeur : 28 mm
- o Épaisseur : 3 mm

Les dimensions de l'évidement dans le chant étroit du vantail doivent être adaptées aux dimensions du boîtier de serrure :

- o hauteur : hauteur du boîtier de serrure + 5 mm max.
- o largeur : largeur du boîtier de serrure + 5 mm max.

La largeur et la hauteur de l'évidement ne peuvent en aucun cas dépasser celles de la têtère.

La serrure est fixée sur le chant étroit du vantail à l'aide de vis.

- Serrures électriques :

- o 279088
- o 279190
- o ou pour autant que les dimensions satisfassent à la description ci-dessus.

#### 4.1.3.3 Accessoires

Tous les vantaux décrits ci-dessus peuvent être équipés des accessoires suivants (sauf si des dispositions réglementaires l'interdisent).

- Poignées : modèle et matériau au choix à tiges filetées traversant le vantail, d'un diamètre M12 maximum.
- Ferme-porte automatique en applique en cas d'incendie, avec ou sans mécanisme retenant la porte en position ouverte.
- Une porte double à fermeture automatique (en cas d'incendie) doit être équipée d'un régulateur de fermeture.
- Verrouillage magnétique en applique
- Verrous de porte en applique.
- Verrous double action : l'ouvrant semi-fixe d'une porte double est verrouillé au moyen de verrous double action. Le verrou à double action est intégré de la même manière que les serrures encastrées. Il commande 2 tiges de 10 mm de diamètre.
- La distance du boîtier de serrure du verrou double action par rapport au boîtier de serrure de la serrure s'établit au min. à 200 mm.
- Ouvre-porte électrique (à émission de courant).
- Pénes dormants : les vantaux peuvent comporter éventuellement un pêne dormant supplémentaire. Celui-ci est intégré de la même manière que la serrure « un point ».
- Barres anti-panique
- Contact magnétique
- Contrôle de fermeture
- Passe-câble intégré (voir la figure 5 a)
- Passe-câble en applique (voir la figure 5b)
- Griffes anti-dégondage : les vantaux peuvent comporter des griffes anti-dégondage Schüco et une contre-plaque correspondante.
- Profilés anti pince-doigts : 463250, 463260 ou 463290, 463270.

### 4.2 Portes battantes simples et doubles avec imposte et/ou panneaux latéraux

Les vantaux et les huisseries des portes équipées d'impostes fixes et/ou de panneaux latéraux sont constitué(e)s comme décrit au paragraphe 4.1.1.

Les impostes et panneaux latéraux peuvent être réalisés comme suit :

- comme cadre distinct fixé sur chantier à l'huisserie au moyen de deux rangées de vis (entraxe : env. 350 mm), appliqué à travers les chambres extérieures des profilés adjacents. En cas d'utilisation de profilés sans battée au droit du raccord, une bande de produit intumescent Kerafix Flexpan (section : 47 mm x 2,4 mm) est appliquée sur le chant de l'un des profilés. Cependant, en cas d'utilisation de profilés avec battée, il convient

d'appliquer une bande supplémentaire de Promatect ou d'Aestuver dans l'espace vide entre les profilés.

- ou comme un ensemble composé de l'huissierie, des panneaux latéraux et des impostes.

#### 4.2.1 Imposte

##### 4.2.1.1 Composition

Le cadre de l'imposte (deux montants de rive, une traverse inférieure, une traverse supérieure et d'éventuels traverses ou montants intermédiaires) est constitué d'un profilé de cadre extérieur (montants de rive et traverse supérieure), d'un profilé horizontal en T et/ou d'un profilé en Z (profilé de traverse inférieure) au droit du vitrage fixe.

L'imposte comporte un ou plusieurs vitrages résistant au feu ou des panneaux pleins comme décrit au § 4.1.1.6.

Le tableau ci-après présente la largeur minimum de la section pleine autour du/des vitrage(s) :

	Section pleine (fig. 3)
S <sub>6</sub> , S <sub>8</sub>	66 mm
S <sub>7</sub>	66 mm
S <sub>9</sub>	90 mm

##### 4.2.1.2 Dimensions

Le tableau ci-après présente les dimensions maximales autorisées de l'imposte.

Dimensions maximales de l'imposte (mm)	
hauteur	1420 mm
largeur	voir la largeur maximale de la porte double

Le tableau ci-après présente les dimensions maximales autorisées du vitrage de l'imposte.

Dimensions max. du vitrage – hauteur x largeur	
	1320 mm x 1400 mm <sup>(5)</sup> ou 900 mm x 2850 mm
<sup>(5)</sup> :	Dans ce cas, l'utilisation d'un montant intermédiaire est autorisée.

#### 4.2.2 Panneaux latéraux

##### 4.2.2.1 Composition

Voir le § 4.2.1.1.

Montant de rive et traverse supérieure/inférieure : profilé en T ou Z raccordé au profilé de porte

Le tableau ci-après présente la largeur minimum de la section pleine autour du/des vitrage(s) :

	Section pleine (fig. 6)
S <sub>10</sub>	90 mm
S <sub>11</sub> , S <sub>13</sub>	66 mm
S <sub>12</sub>	66 mm

##### 4.2.2.2 Dimensions

Le tableau ci-après présente les dimensions maximales autorisées du panneau latéral.

Dimensions maximales du panneau latéral	
hauteur	3960 mm
largeur	1500 mm

Le tableau ci-après présente les dimensions maximales autorisées du vitrage du panneau latéral.

Dimensions maximales du vitrage	
hauteur	2455 mm
largeur	1400 mm

L'utilisation d'une ou plusieurs traverse(s) intermédiaire(s) dans un panneau latéral est autorisée.

Pour les blocs-portes à panneaux latéraux des deux côtés de la porte, d'une hauteur totale > à 3000 mm, l'application d'un profilé rigidifié ou d'un profilé de rigidification est obligatoire sur toute la hauteur du bloc-porte pour les montants de l'huissierie. En cas de portes doubles, il convient également d'appliquer un profilé rigidifié ou un profilé de rigidification sur toute la largeur de la porte pour la traverse supérieure de l'huissierie.

#### 4.3 Blocs-portes placés dans des parois vitrées

Le paragraphe ci-dessous présente une description des parois vitrées dans lesquelles les éléments de portes décrits ci-dessus peuvent être placés. Les parois vitrées ne relèvent pas de cet agrément technique avec certification.

La résistance au feu des cloisons décrites ci-dessous doit être établie au moyen d'un rapport d'essai distinct ou d'un certificat.

##### 4.3.1 Blocs-portes placés dans une paroi vitrée avec vitrages de type Schüco Firestop 60

La paroi vitrée est composée de la même manière que les impostes et panneaux latéraux.

Seules des portes simples ou doubles avec ou sans imposte et/ou panneaux latéraux peuvent être placées dans ces parois.

La figure 7 présente les dimensions maximales des vitrages.

Le tableau ci-après présente les dimensions maximales de la paroi vitrée.

Dimensions maximales de la paroi vitrée (mm)	
hauteur	3960 mm
largeur	illimitée

Lorsque des blocs-portes sont intégrés dans une paroi fixe d'une hauteur > à 3000 mm, l'application d'un profilé rigidifié ou d'un profilé de rigidification sur l'huissierie de porte est obligatoire sur toute la hauteur de la paroi vitrée. En cas de portes doubles, il convient également d'appliquer un profilé rigidifié ou un profilé de rigidification pour la traverse supérieure de l'huissierie sur toute la largeur de la porte.

#### 4.4 Blocs-portes placés dans des cloisons légères à base de plaques de carton-plâtre

Le paragraphe ci-dessous présente une description des cloisons légères dans lesquelles les blocs-portes décrits ci-dessus peuvent être placés. Les cloisons légères ne tombent pas sous cet agrément technique avec certification.

La résistance au feu des cloisons décrites ci-dessous doit être établie au moyen d'un rapport d'essai distinct ou d'un certificat.

##### 4.4.1 Cloison

La cloison est composée d'une ossature métallique, revêtue des deux côtés de deux couches de plaques de carton-plâtre.

##### 4.4.1.1 Ossature

L'ossature métallique en profilés Metal Stud est constituée de deux profilés de bord horizontaux, de deux montants de rive et de montants intermédiaires.

Les traverses supérieure et inférieure se composent d'un profilé en U en acier galvanisé (type MSH 50 ou supérieur) d'une section minimale de 40 x 50 x 40 x 0,6 mm. Les montants de rive et intermédiaires se composent de profilés en C en acier galvanisé (type : MSV 50 ou supérieur) d'une section minimale de 6 x 48 x 48,8 x 51 x 6 x 0,6 mm.

Les profilés de bord sont fixés au mur tous les 800 mm à l'aide de vis et de chevilles correspondantes en PVC. Deux bandes isolantes souples (dénomination commerciale : PE/30) d'une section initiale de 30 mm x 6 mm sont comprimées entre les profilés de rive et le mur.

Les montants intermédiaires sont insérés entre les traverses en respectant un entraxe maximum de 600 mm.

Deux montants verticaux (profilés tubulaires, section : largeur de la coulisse x 50 mm x 3 mm) sont appliqués des deux côtés de la baie de porte sur toute la hauteur de la paroi. Ces montants sont fixés au sol et au plafond. Une traverse (profilé tubulaire, section : largeur de la coulisse x 50 mm x 3 mm) est appliquée au-dessus et éventuellement en dessous de l'ouverture de porte, entre ces montants supplémentaires.

#### **4.4.1.2 Panneaux muraux**

Les deux côtés de l'ossature sont revêtus de deux couches de plaques de carton-plâtre renforcé de fibres (épaisseur : 2 x 12,5 mm). La première couche de plaques de carton-plâtre est vissée aux montants tous les 500 mm à 600 mm à l'aide de vis autotaraudeuses d'une longueur de 25 mm. La deuxième couche de plaques de carton-plâtre est vissée aux montants tous les 200 mm à 250 mm à l'aide de vis autotaraudeuses d'une longueur de 35 mm. Les plaques des deux couches sont appliquées à joints décalés.

Les joints entre les plaques de carton-plâtre de la couche extérieure et entre les plaques de carton-plâtre et le mur sont refermés au moyen d'une lamelle de joint et de plâtre de jointoiment. Les têtes de vis sont également recouvertes du même plâtre de jointoiment.

#### **4.4.1.3 Isolant**

L'espace entre les plaques de carton-plâtre peut être obturé éventuellement au moyen de laine de verre ou de laine de roche.

#### **4.4.2 Bloc-porte**

Le placement de portes simples et doubles avec ou sans imposte est autorisé dans ces cloisons légères.

##### **4.4.2.1 Vantail**

La composition du vantail est identique à celle décrite au § 4.1.1.

##### **4.4.2.2 Imposte**

La composition de l'imposte est identique à celle décrite au § 4.2.1.

##### **4.4.2.3 Huisserie**

La composition de l'habillage est identique à celle décrite au § 4.1.2.

##### **4.4.2.4 Quincaillerie**

La quincaillerie est identique à celle décrite au § 4.1.3.

## **5 Fabrication**

Les vantaux et les huisseries sont fabriqués dans les centres de production communiqués au bureau BENOR/ATG et mentionnés dans la convention de contrôle conclue avec l'ANPI et sont marqués comme décrit au § 2.2.

La livraison comprend les huisseries, les vantaux, les parties fixes, les vitrages, la quincaillerie et les accessoires.

## **6 Pose**

Les portes doivent être stockées, traitées et posées comme prévu aux STS 53.1 pour les portes intérieures normales, compte tenu des prescriptions de pose ci-après.

### **6.1 Baie**

Les dimensions de la baie sont déterminées de sorte que les portes puissent être placées comme décrit dans ce paragraphe.

Les faces latérales de la baie sont lisses.

La planéité du sol doit permettre le mouvement de la porte avec le jeu prescrit au § 6.4.

### **6.2 Pose de l'habillage, des panneaux latéraux et des impostes**

#### **6.2.1 Porte simple ou double**

Les huisseries sont conformes au § 4.1.2.

- Elles sont placées dans des murs en béton, en maçonnerie ou en béton cellulaire d'une épaisseur minimale de 90 mm.
- Lorsque différentes portes sont placées en série, il convient de les séparer par un trumeau présentant les mêmes propriétés et la même stabilité que la paroi dans laquelle elles sont placées.
- L'habillage est placé d'équerre et d'aplomb.
- Il convient de prévoir un jeu de 10 à 30 mm entre l'habillage et le mur.
- L'habillage est fixé au mur au moyen de vis et des chevilles correspondantes, conformément aux figures 8a et 8b.
- L'espace entre le mur et l'habillage est comblé au moyen de laine céramique ou de laine de roche.
- Le joint est parachevé à l'aide d'un profilé de raccord au mur en aluminium ou à l'aide de silicone.

#### **6.2.2 Porte simple ou double avec panneaux latéraux et/ou impostes**

Le cadre périphérique est fixé au mur comme décrit au paragraphe 6.2.1.

##### **6.2.2.1 Modules juxtaposés**

Les modules sont fixés les uns aux autres à l'aide d'un montant en T. Ils sont fixés à ce montant en T au moyen de deux rangées de vis (entraxe : env. 350 mm), appliquées à travers les chambres extérieures des profilés adjacents. Une bande de produit intumescent Kerafix Flexpan (section : 47 mm x 2,4 mm) et une bande de Promatect ou d'Aestuver sont appliquées dans l'espace vide entre les profilés.

Les bords verticaux des extrémités et les côtés inférieur et supérieur de tous les modules sont fixés comme décrit au paragraphe 6.2.1.

##### **6.2.2.2 Modules superposés**

Non applicable.

### 6.2.3 Blocs-portes dans des cloisons légères

Les blocs-portes sont fixés au cadre supplémentaire dans la cloison légère autour de la baie de porte comme décrit au § 6.2.1 au moyen de vis métalliques.

### 6.3 Pose du vantail

La marque BENOR/ATG se trouve sur la moitié supérieure du chant étroit du vantail côté charnière.

Il est interdit au poseur de porte d'entailler, de découper, de percer, de raccourcir ou de rétrécir, d'allonger ou d'élargir un vantail.

Toute autre adaptation inévitable doit être effectuée par le fabricant, conformément aux prescriptions du présent agrément.

#### 6.3.1 Charnières

Charnières autorisées : voir le § 4.1.3.1 (fig. 9a).

Le nombre de charnières est déterminé en fonction du poids de la porte, conformément à la figure 9b.

La figure 9c présente l'emplacement des charnières.

Montage des charnières conformément à la figure 9d.

#### 6.3.2 Quincaillerie

Types de serrures autorisées : voir le § 4.1.3.2.

La serrure est toujours livrée placée par le metteur en œuvre.

Tirants autorisés : voir le § 4.1.3.2.

#### 6.3.3 Accessoires

Accessoires autorisés : voir le § 4.1.3.3.

Tous les accessoires sont fixés au vantail à l'aide de vis introduites jusqu'au cadre métallique du vantail.

### 6.4 Jeu

Le tableau ci-après présente les jeux maximums autorisés.

Le jeu entre le(s) vantail(-aux) et l'hubriserie, entre les vantaux d'une porte double et entre les vantaux et l'imposte, comme présenté au tableau ci-après, est celui mesuré au droit de l'une des faces du vantail (voir fig. 10).

Les jeux mentionnés entre le vantail et l'hubriserie et entre les vantaux d'une porte double sont les jeux mesurés entre le recouvrement du vantail et l'hubriserie au droit des faces des vantaux.

Il convient de respecter le jeu maximum autorisé entre le(s) vantail(-aux) et le sol en position fermée de la porte sur l'épaisseur totale du vantail.

Afin d'éviter le frottement du vantail contre le sol après le placement de la porte, la finition du plancher doit être réalisée en tenant compte du sens d'ouverture, indiqué sur les plans, de sorte que le jeu maximum autorisé, tel que décrit dans le tableau ci-dessous, puisse être respecté.

Dès lors, le sol ne pourra monter que de manière limitée sous la course de la porte.

Celui-ci doit être réalisé de telle sorte par les entreprises responsables du nivellement du plancher que la différence maximale entre le point le plus bas du plancher sous la porte en position fermée (zone 1 à la fig. 11) et le point le plus élevé dans la course de la porte (zone 2 à la fig. 11) n'excède pas le jeu maximal autorisé entre le vantail et le plancher, diminué de 2 mm.

Jeux maximums autorisés	
Entre le vantail et l'hubriserie	7 mm
Entre les vantaux d'une porte double	7 mm
Entre le vantail et le sol	8 mm

Le revêtement de sol doit être dur et plan, tel qu'un carrelage, un parquet, du béton ou du linoléum.

Les jeux sont mesurés avec un calibre de 10 mm de largeur.

## 7 Performances

Les performances des portes décrites ci-dessus ont été déterminées sur la base des normes suivantes :

### 7.1 Résistance au feu

Conformément à la NBN EN 13501-2 et à la NBN EN 1634-1 : classe EI<sub>1</sub> 60

### 7.2 Performances conformément aux STS 53.1 « Portes »

Les essais ont été effectués conformément aux spécifications des STS 53.1 « Portes », édition de 2006, sauf mention contraire.

#### 7.2.1 Exigences dimensionnelles

##### 7.2.1.1 Tolérances sur l'équerrage

Conformément à la NBN EN 951 et à la NBN EN 1529 : Classe 3.

##### 7.2.1.2 Tolérances sur la planéité

Conformément à la NBN EN 952 et à la NBN EN 1530 : Classe 2.

#### 7.2.2 Exigences fonctionnelles

##### 7.2.2.1 Résistance à la charge angulaire verticale

Conformément à la NBN EN 947 et à la NBN EN 1192 : pour cet essai, la porte satisfait aux exigences de la classe 4.

##### 7.2.2.2 Résistance aux déformations par torsion

Conformément à la NBN EN 948 et à la NBN EN 1192 : pour cet essai, la porte satisfait aux exigences de la classe 4.

##### 7.2.2.3 Résistance aux chocs de corps mous et lourds

Conformément à la NBN EN 949 et à la NBN EN 1192 : pour cet essai, la porte satisfait aux exigences de la classe 4.

##### 7.2.2.4 Résistance aux chocs de corps durs

Conformément à la NBN EN 950 et à la NBN EN 1192 : pour cet essai, la porte satisfait aux exigences de la classe 4.

##### 7.2.2.5 Essai d'ouverture et de fermeture répétée

Conformément à la NBN EN 1191 et à la NBN EN 12400 : classe 6 (200.000 cycles).

### 7.3 Conclusion

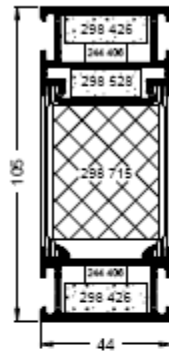
Portes battantes en aluminium Schüco Firestop 60'		
Performance	STS 53.1 <sup>(6)</sup>	Normes EN
Résistance au feu	EI <sub>1</sub> 60	
Dimensions et équerrage	D3	39,0
Planéité	V2	2
Résistance mécanique	M4	4
Fréquence d'utilisation (200.000 cycles)	f6	6
<sup>(6)</sup> : Dimensions maximales : 2500 mm x 1400 mm. Pour les portes de dimensions plus grandes, ce classement doit être démontré par voie d'essais.		



## 8 Figures

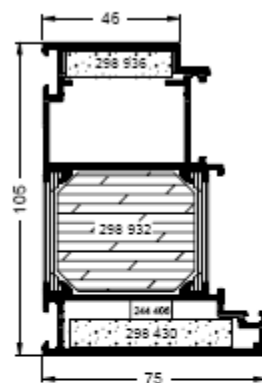
### 149 880

Blendrahmen 44  
Outer frame 44  
Dormant 44  
Perfil cerco 44



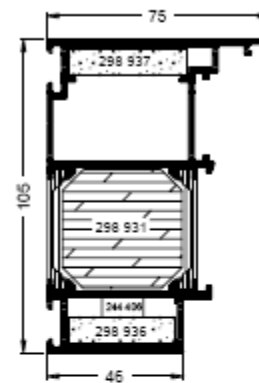
### 150 100

Tür-Blendrahmen 46/75  
Door outer frame 46/75  
Dormant de porte 46/75  
Marco de puerta 46/75



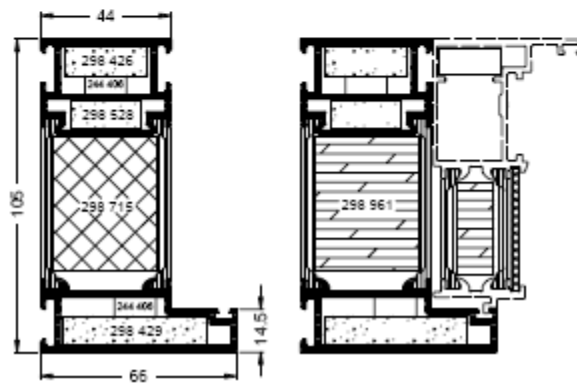
### 150 010

Tür-Blendrahmen 75/46  
Door outer frame 75/46  
Dormant de porte 75/46  
Marco de puerta 75/46



### 149 740

Blendrahmen 44/66  
Outer frame 44/66  
Dormant 44/66  
Cerco 44/66

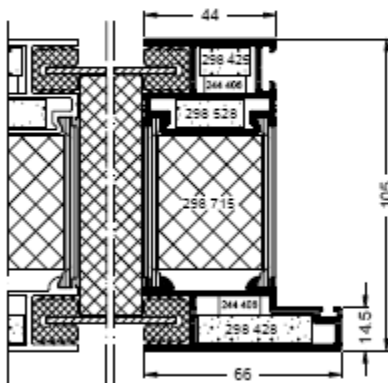


					
	m	mm	mm	cm <sup>2</sup>	cm <sup>2</sup>
149 880	6	88	275	61,00	14,83
150 100	6	121	423	91,12	46,44
150 010	6	121	428	86,77	36,09
149 740	6	110	309	71,27	26,96

Figure 1 : Coupes des profilés

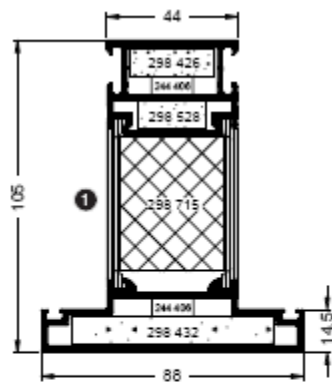
### 149 770

Kopplungsprofil 44/66  
Coupling profile 44/66  
Profilé d'accouplement 44/66  
Perfil de acoplamiento 44/66

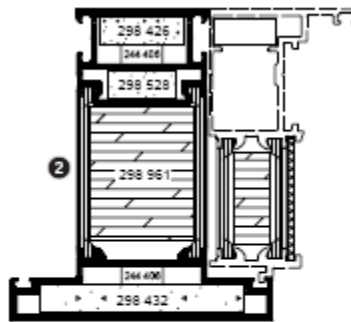


### 149 780

Riegel/Pfosten 44/88  
Transom/mullion 44/88  
Montant/traverse 44/88  
Traves. / Mont. 44/88



- ① Für Festverglasungen Firestop F90  
Gewicht inkl. Isolatoren: 4,6 kg/m  
For Firestop F90 fixed glazing  
Weight incl. fireboards: 4.6 kg/m  
Pour éléments de vitrage fixe Firestop F90  
Poids avec barrières isolantes: 4,6 kg/m  
Para acristalamiento fijo Firestop F90,  
el peso incluye la pletina aislante: 4,6 kg/m

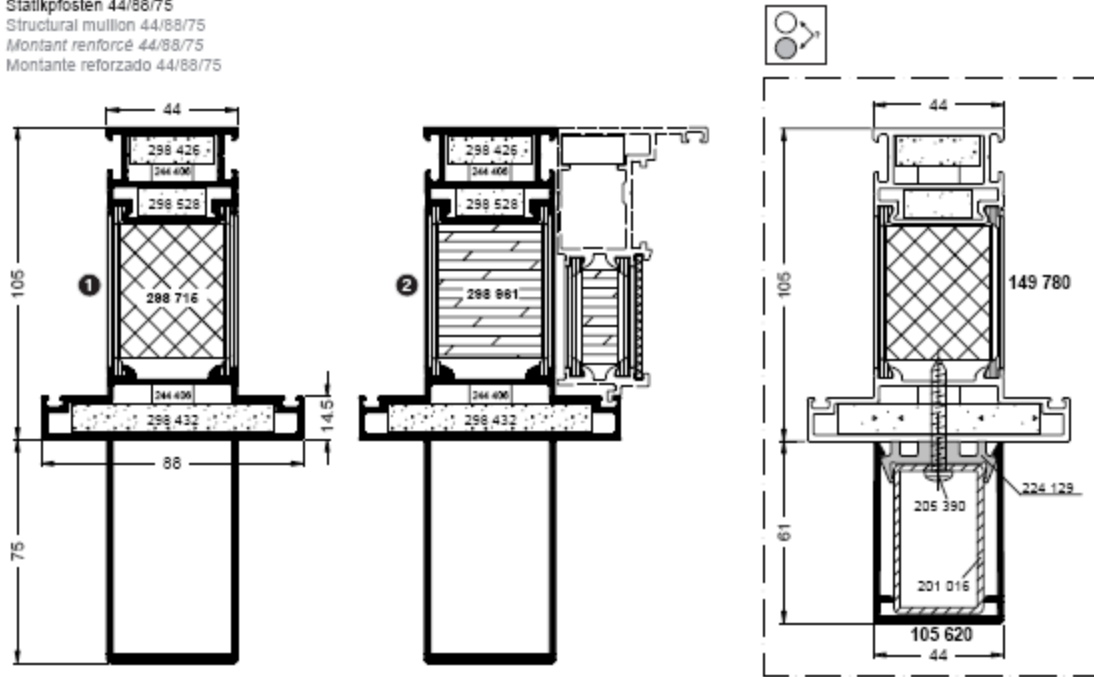


- ② Für Türverglasungskombination mit Einsatzprofilen  
Gewicht inkl. Isolatoren: 5,9 kg/m  
For door/glazing combinations with Insert profiles  
Weight incl. fireboards: 5.9 kg/m  
Pour combinaisons porte/vitrage avec profilés de liaison  
Poids avec barrières isolantes: 5,9 kg/m  
Para combinación de acristalamiento con puerta con perfiles  
adicionales, el peso incluye la pletina aislante: 5,9 kg/m

					
	m	mm	mm	cm <sup>2</sup>	cm <sup>2</sup>
149 770	6	110	330	70,05	23,75
149 780	6	132	344	79,48	42,42

Figure 1 (suite 1) : Coupes des profilés

**149 790**  
 Statikpfosten 44/88/75  
 Structural mullion 44/88/75  
 Montant renforcé 44/88/75  
 Montante reforzado 44/88/75

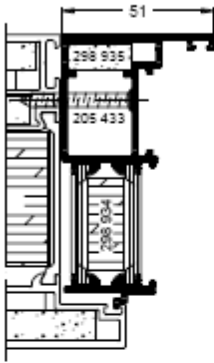


					
	m	mm	mm	cm <sup>2</sup>	cm <sup>2</sup>
149 790	6	282	492	229,42	57,23

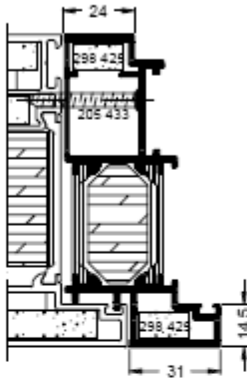
Figure 1 (suite 2) : Coupes des profilés

**150 190**

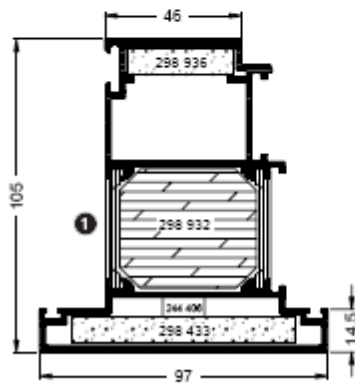
Einsatzprofil 51  
 Insert profile 51  
 Profilé de liaison 51  
 Perfil remate 51

**150 200**

Einsatzprofil 24/31  
 Insert profile 24/31  
 Profilé de liaison 24/31  
 Perfil adicional 24/31

**150 040**

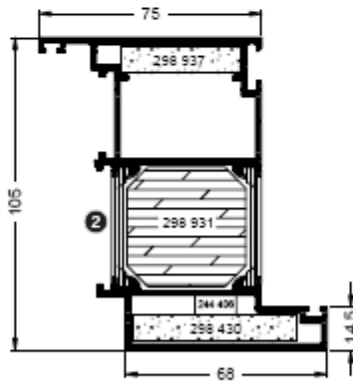
Türflügel 46/97  
 Door leaf 46/97  
 Ouvrant de porte 46/97  
 Hoja de puerta 46/97



① Gewicht inkl. Isolatoren: 6,6 kg/m  
 Weight incl. fireboards: 6.6 kg/m  
 Poids avec barrières isolantes: 6,6 kg/m  
 El peso incluye la pletina aislante: 6,6 kg/m

**150 070**

Türflügel 75/68  
 Door leaf 75/68  
 Ouvrant de porte 75/68  
 Hoja de puerta 75/68



② Gewicht inkl. Isolatoren: 5,9 kg/m  
 Weight incl. fireboards: 5.9 kg/m  
 Poids avec barrières isolantes: 5,9 kg/m  
 El peso incluye la pletina aislante: 5,9 kg/m






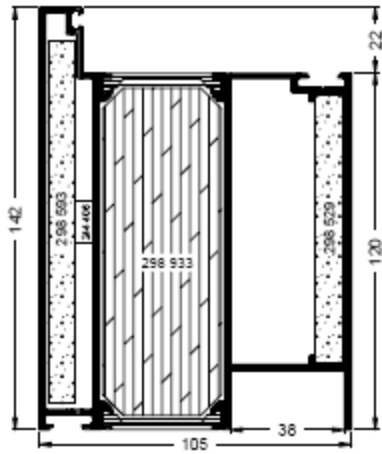
					
	m	mm	mm	cm <sup>4</sup>	cm <sup>4</sup>
150 190	6	51	323	36,23	8,26
150 200	6	55	320	60,87	13,93
150 040	6	143	411	100,19	65,44
150 070	6	143	416	99,86	53,06

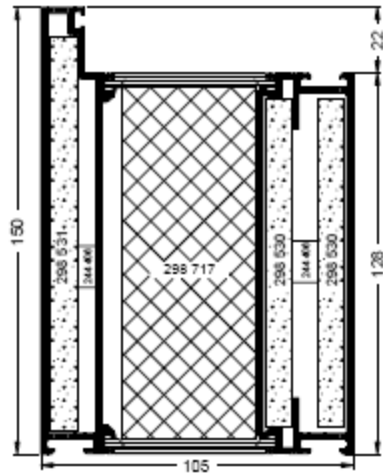
Figure 1 (suite 3) : Coupes des profilés

**150 120**  
 Sockelprofil 120/142  
 Sill rail profile 120/142  
 Profilé de plinthe 120/142  
 Perfil zócalo 120/142



Gewicht inkl. Isolatoren: 12,7 kg/m  
 Weight incl. fireboards: 12,7 kg/m  
 Poids avec barrières isolantes 12,7 kg/m  
 El peso incluye la pletina aislante: 12,7 kg/m

**149 760**  
 Sockelprofil 128/150  
 Sill rail profile 128/150  
 Profilé de plinthe 128/150  
 Perfil zócalo 128/150









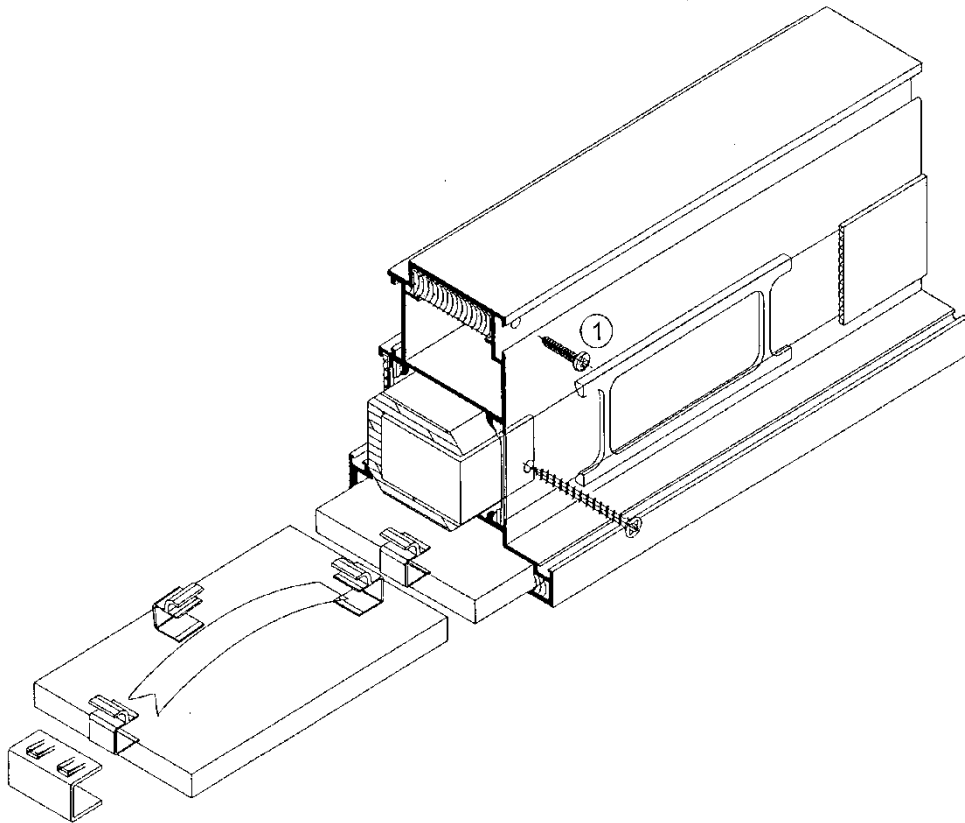
						
	m	mm	mm	cm <sup>2</sup>	cm <sup>2</sup>	
150 120	6	262	559	157,6	261,79	
149 760	6	278	477	140,11	303,59	

Figure 1 (suite 4) : Coupes des profilés



**Figure 2 : Pose de l'isolant**

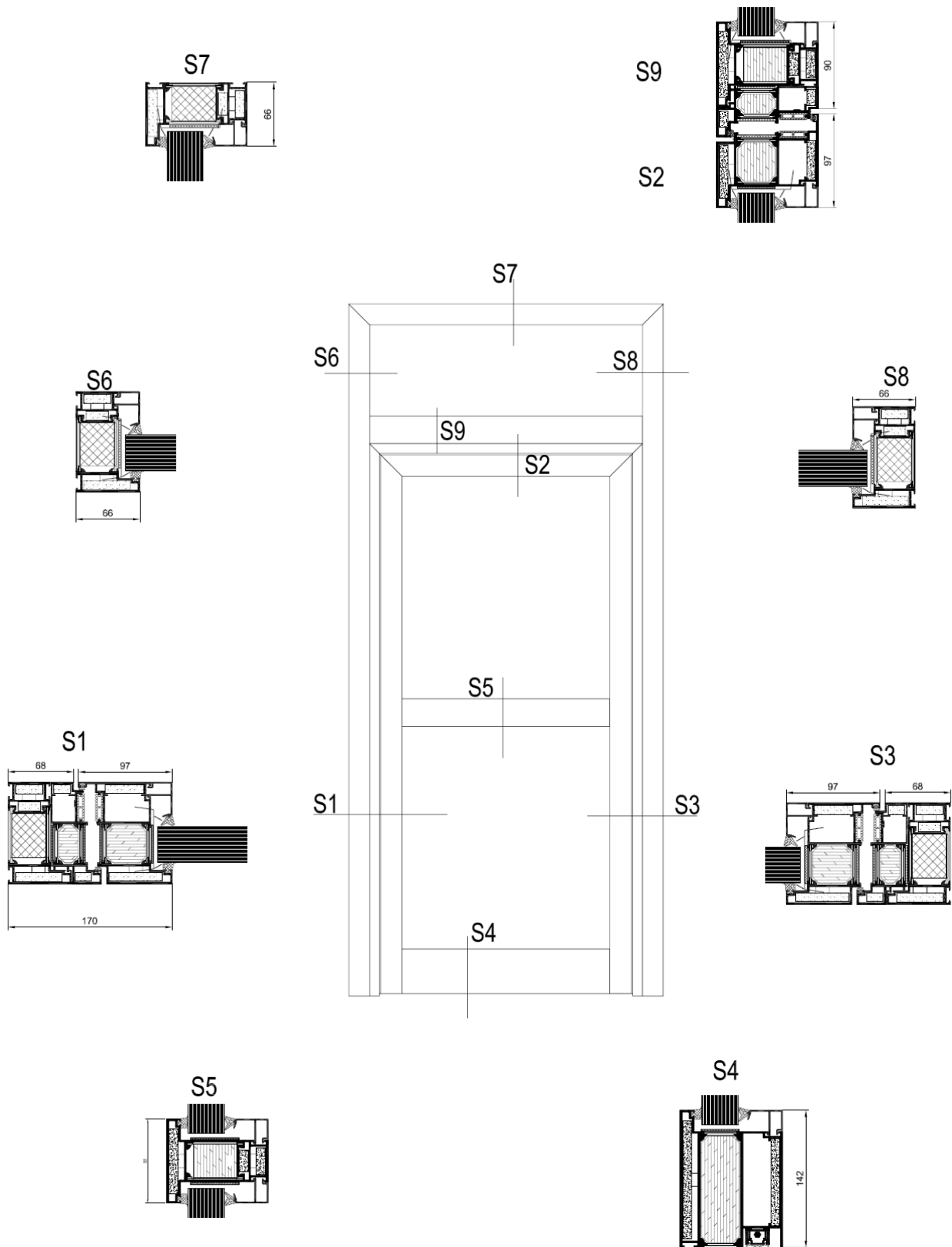


Figure 3 : Sections pleines

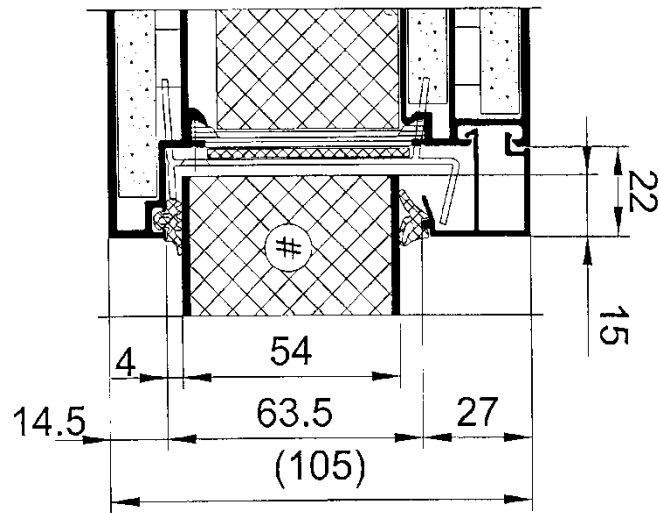


Figure 4a : Aestuver + Aluminium (plan)

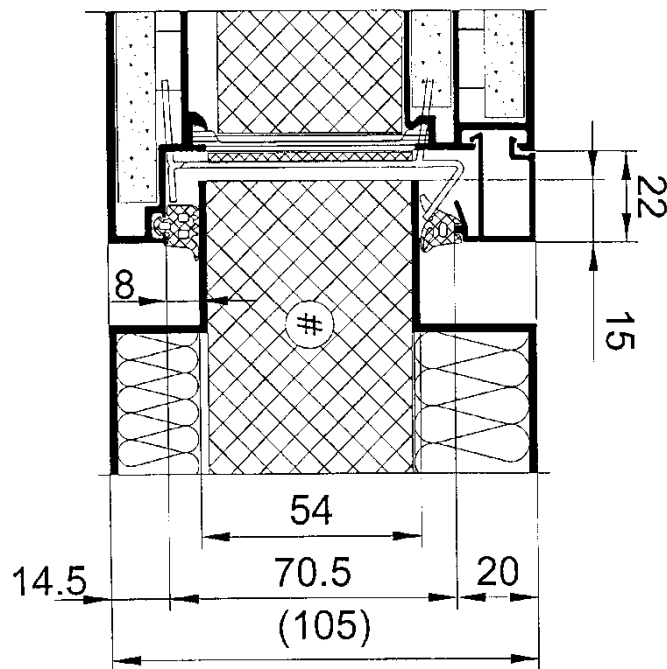


Figure 4b : Aestuver + Aluminium (profilé)



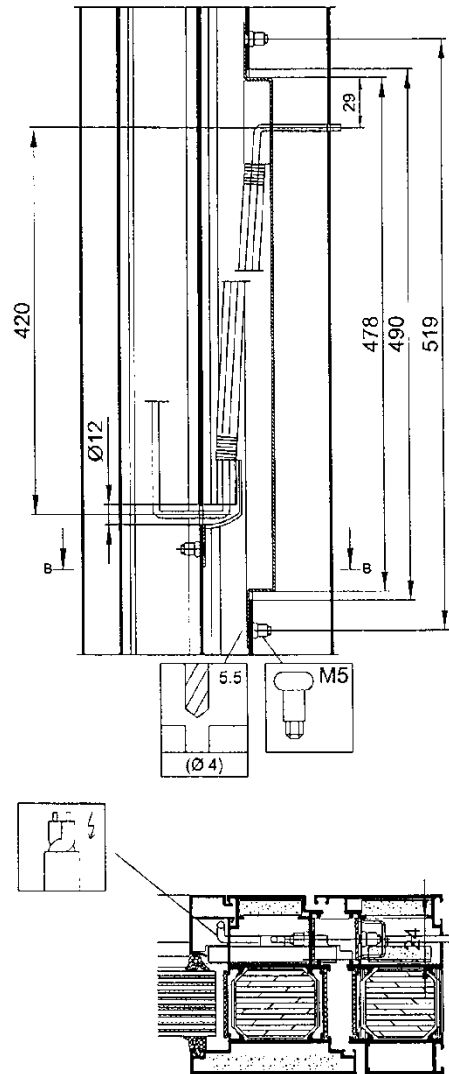


Figure 5a : Passe-câble intégré

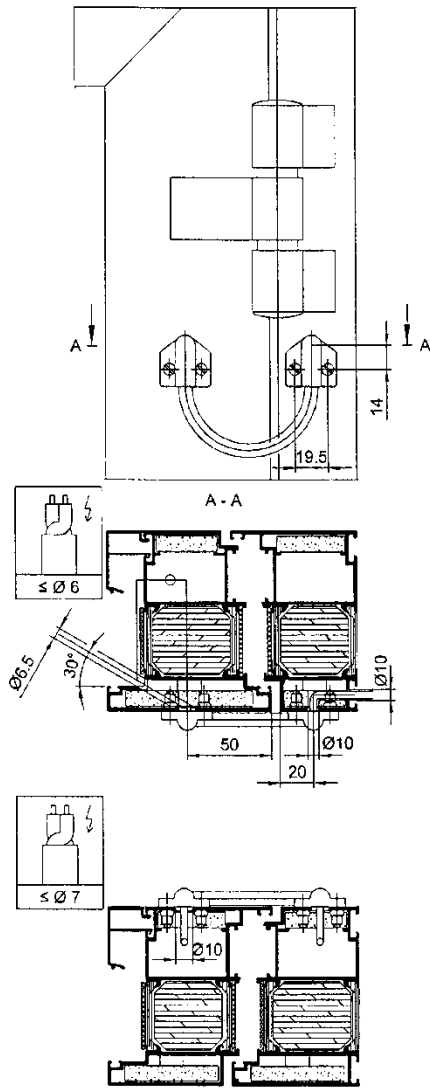
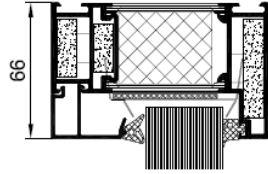


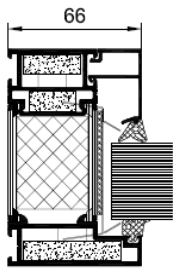
Figure 5b : Passe-câble en applique

S11

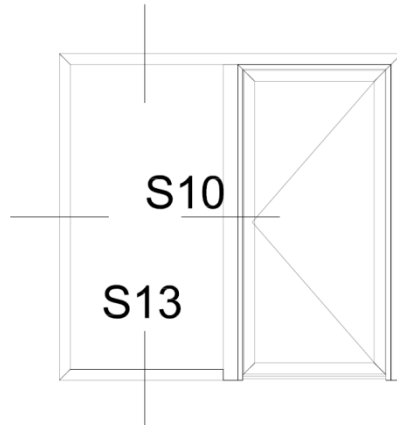


S11

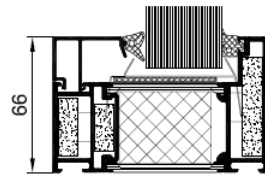
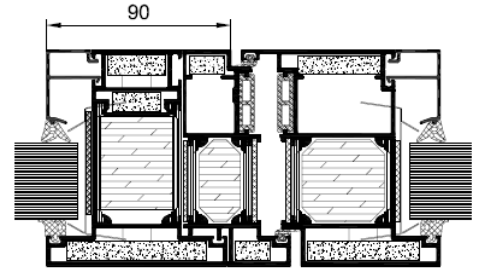
S12



S12



S10



S13

Figure 6 : Sections pleines (porte à panneau latéral)

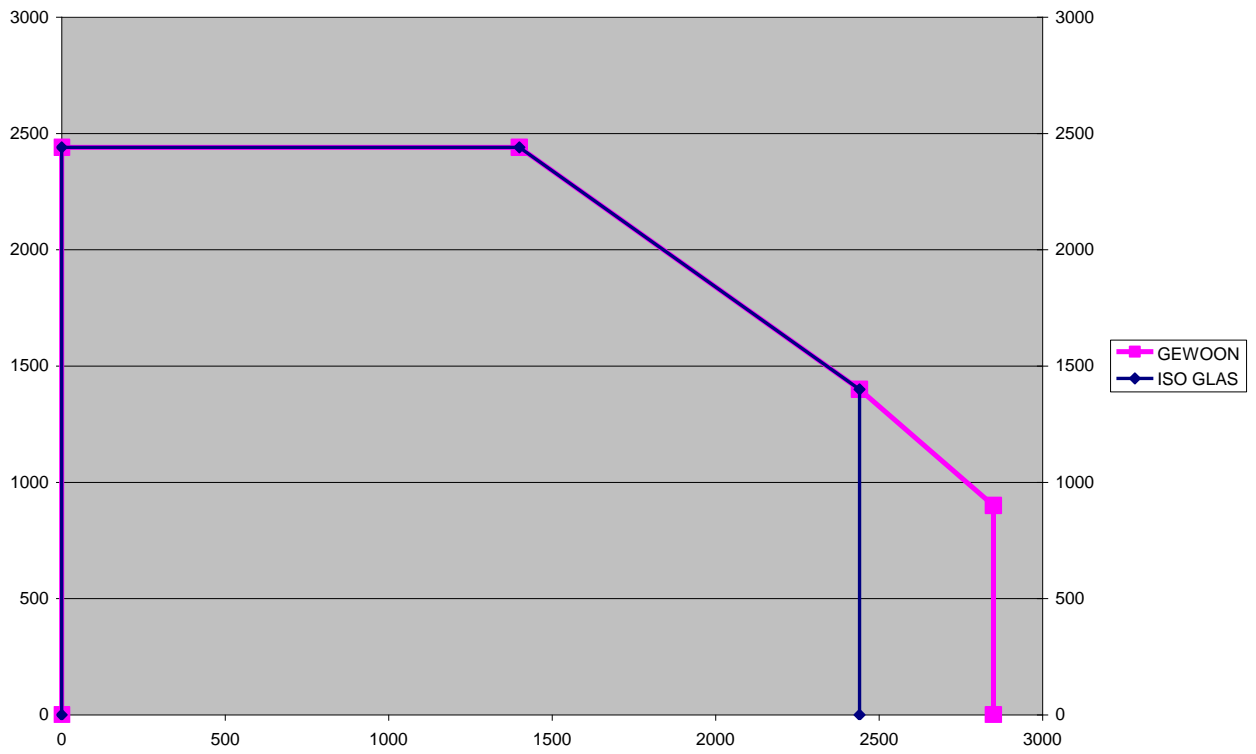


Figure 7 : Paroi vitrée : dimensions maximales des vitrages

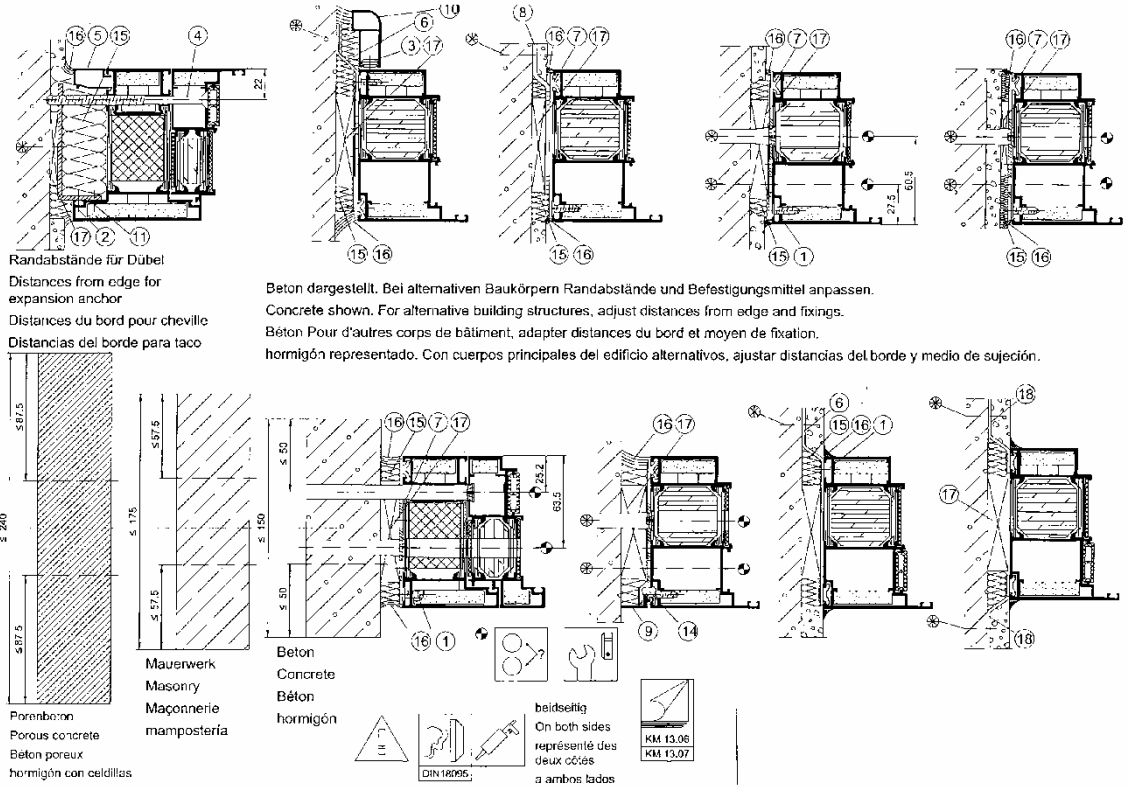
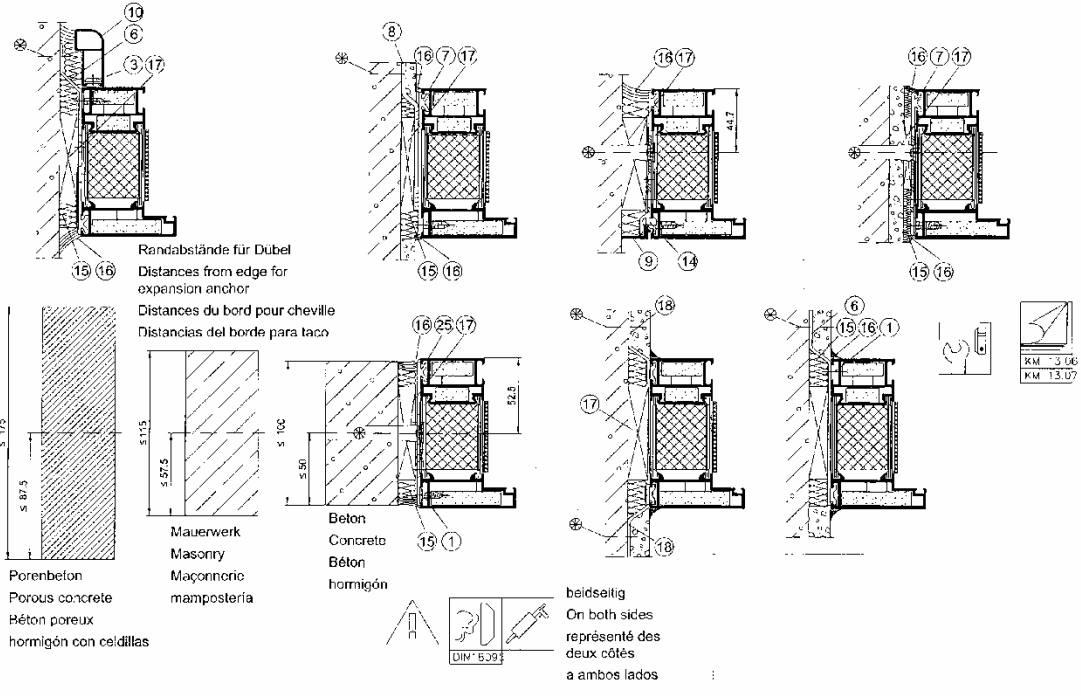


Figure 8 a : Raccord au mur

Maßvorgaben für die Befestigung der Türen mit/ohne Seiten- Oberteil  
 Fixing dimensions for doors with/without sidelight/toplight  
 Dimensions pour la fixation des portes avec/sans partie latérale - supérieure  
 Especificaciones de medidas para la sujeción de las puertas con/sin cristalera lateral/superior

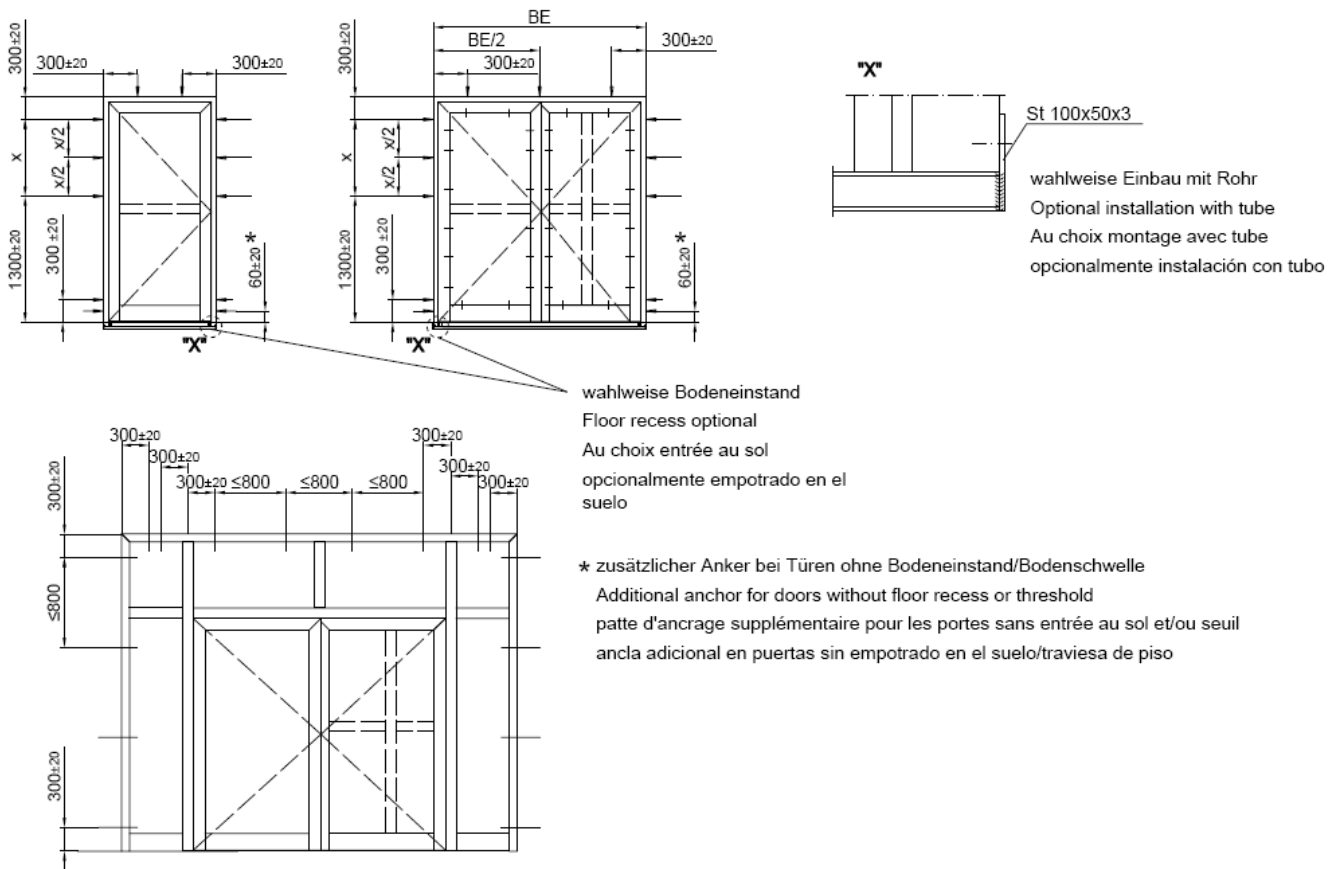


Figure 8b : Raccord au mur

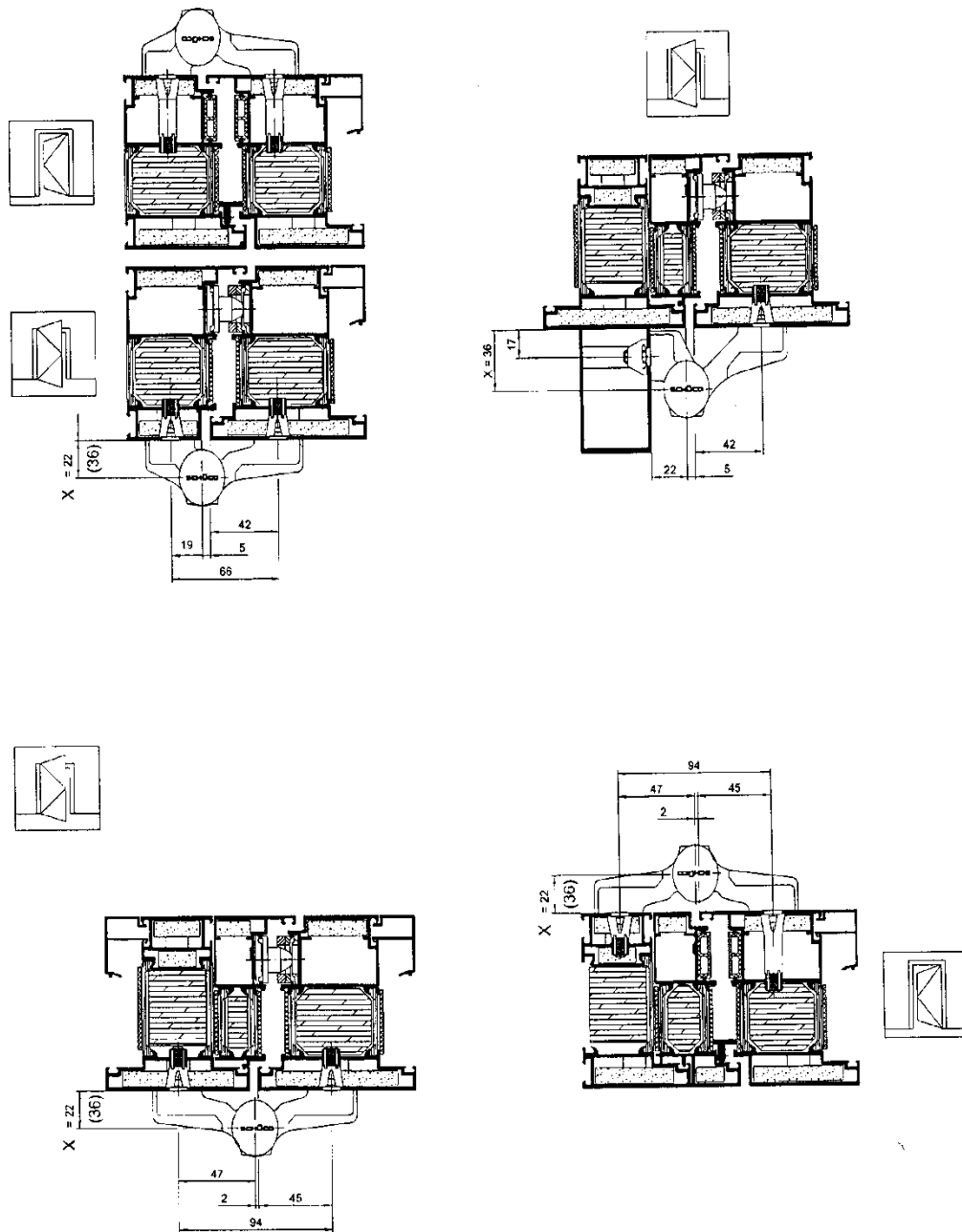


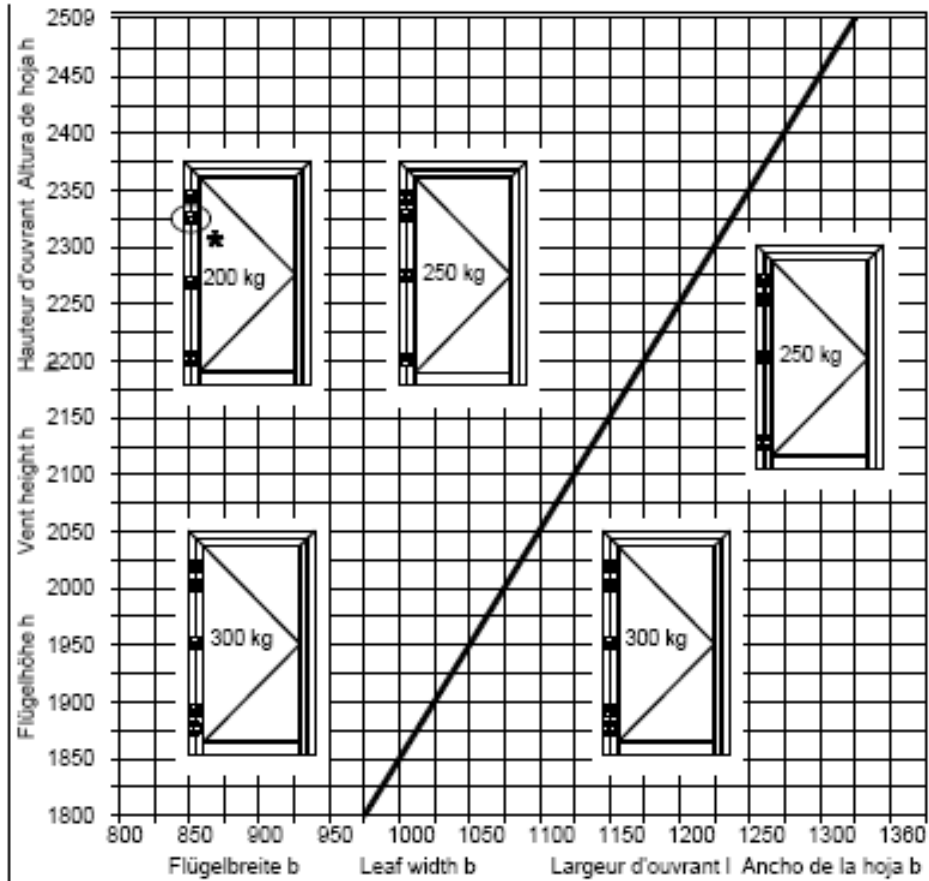
Figure 9a : Coupes des charnières

Bestückungsvorgabe  
Aluminium-  
Aufsatztürbänder 3-teilig

Positioning Aluminium  
3-part surface-mounted  
hinges

Indications de composants  
paumelles rapportées en  
aluminium en 3 parties

Especificaciones de piezas -  
Bisagras sobrepuestas de  
aluminio de tres piezas



\* Beim Einsatz von Drehtürantrieben muß ein zusätzliches Drehband eingesetzt werden.  
An additional hinge must be used with side-hung door drives.  
Une paumelle supplémentaire doit être installée pour utiliser des commandes pour porte à la française.  
Si se instalan accionamientos de puertas giratorias debe utilizarse una bisagra adicional.

Die angegebenen Gewichte betreffen das max. Flügelgewicht.  
The specified weights refer to the maximum leaf weight.  
Les poids indiqués correspondent au poids de l'ouvrant max.  
Los pesos indicados afectan al peso máximo de la hoja.

Figure 9b : Nombre de charnières



\* Une paumelle supplémentaire doit être installée pour utiliser des commandes pour portes à la française

Bij gebruik van draaideurandrijvingen dient een bijkomend opbouwscharnier geplaatst te worden

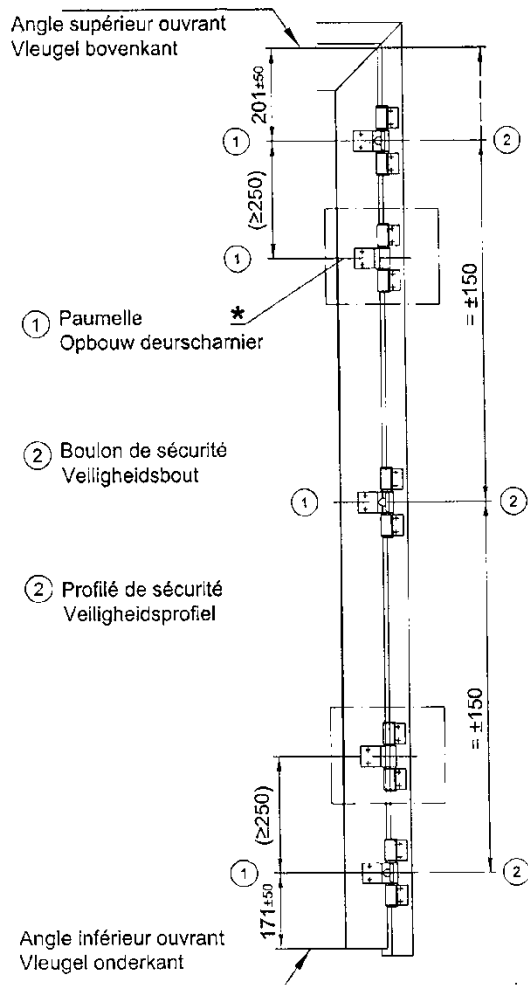


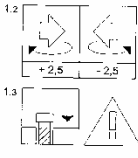
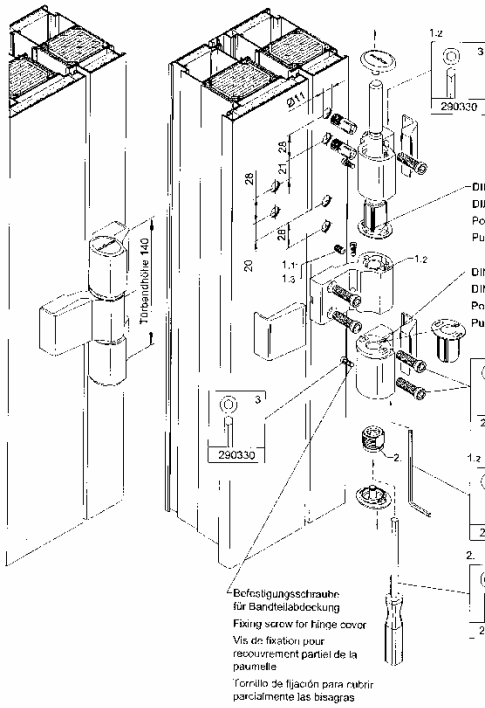
Figure 9c : Pose des charnières

Bandverstellung bei geschlossener Tür  
 Hinge adjustment with the door closed.  
 Réglage de paumelle pour porte fermée.  
 Ajuste de las bisagras con la puerta cerrada.

Horizontalverstellung  
 Horizontal adjustment  
 Réglage horizontal  
 Ajuste horizontal

Vorikalverstellung  
 Vertical adjustment  
 Réglage vertical  
 Ajuste vertical

Vor der Bandmontage den DÜbel bis zum Anschlag und Einrasten lose aufschrauben.  
 Before installing the hinge, loosely screw the anchor onto the hinge until it engages.  
 Avant le montage de paumelle, dévisser la cheville jusqu'à arriver en butée et endochement.  
 Antes de instalar las bisagras, introducir el tacho hasta el tope y atornillar los encajes flojos.



1.1  
 1.2  
 1.3  
 Fest anziehen  
 Tighten firmly  
 Visser à fond  
 Encajar firmemente



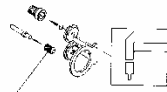
DIN LS - u. DIN RS - Türen, Markierung zeigt nach links.  
 DIN LH and DIN RH - doors, marking points to the left.  
 Portes DIN LS et DIN RS, marquage indique vers la gauche.  
 Puertas DIN LS y DIN RS, la marca indica hacia la izquierda.

DIN LS - u. DIN RS - Türen, Markierung zeigt nach rechts.  
 DIN LH and DIN RH - doors, marking points to the right.  
 Portes DIN LS et DIN RS, marquage indique vers la droite.  
 Puertas DIN LS y DIN RS, la marca indica hacia la derecha.

Dichtungsdruckerhöhung +0.5mm:  
 Tür aushängen. Lagerbuchsen um 180° drehen.  
 Increase gasket pressure by +0.5mm: Take the door off, turn the bushes by 180°.

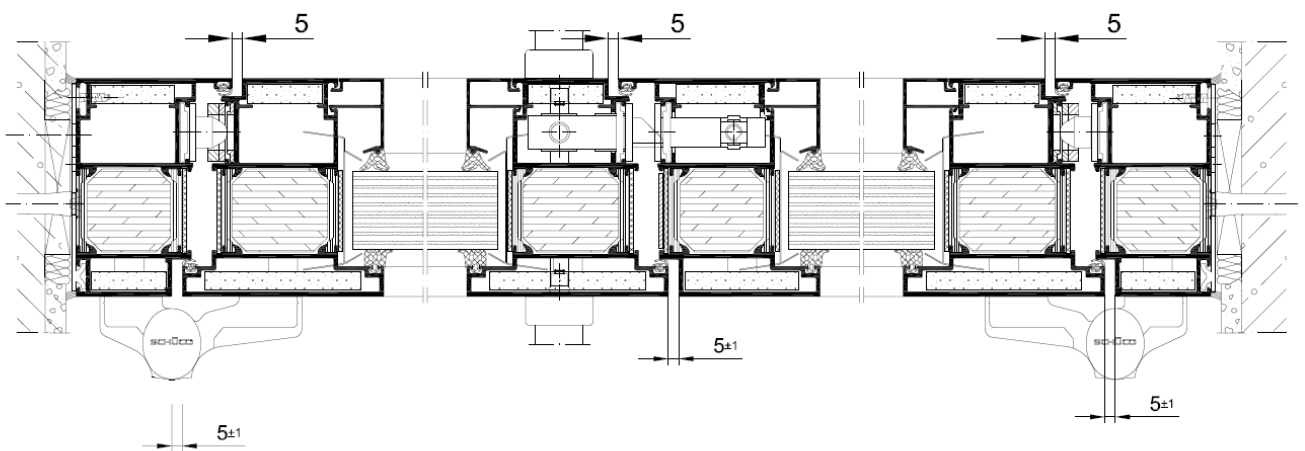
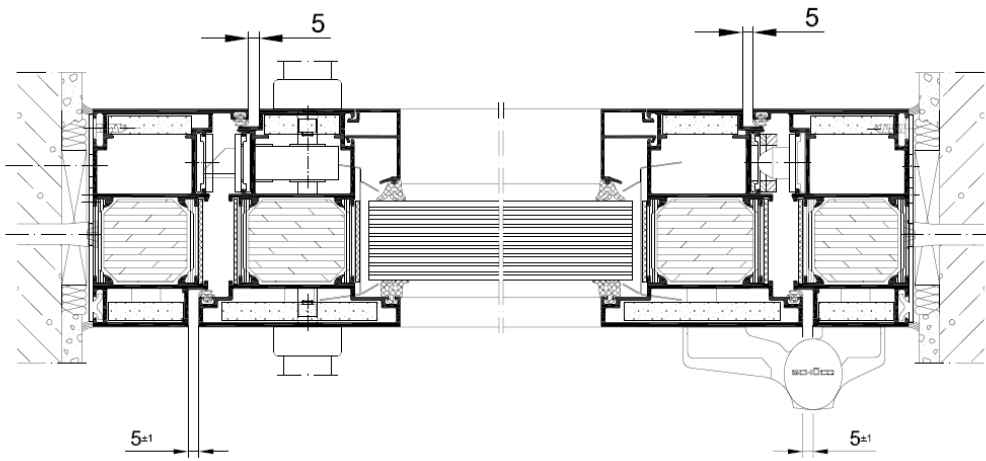
Augmentación de la presión del joint +0.5mm : Décocher la porte, tourner la douille de 180°  
 Aumento de presión de junta +0.5 mm: Desquejar la puerta, girar casquillos del cojinete 180°.

Sicherheits-Garnitur 229623 für außenliegende Türbänder  
 Security kit 229623 for externally mounted door hinges  
 Garniture de sécurité 229623 pour paumelles de portes externes  
 Juego de seguridad 229623 para bisagras colocadas en el exterior



Bolzen-Befestigungsschraube  
 Fixing screw for bolts  
 Boulon-vis de fixation  
 Tornillo de fijación para bulón

Figure 9d : Montage des charnières



**Note :** les valeurs indiquées sont des valeurs nominales. Les valeurs maximales autorisées sont reprises dans le tableau du § 6.4 du présent agrément.

**Figure 10 : Détermination du jeu**

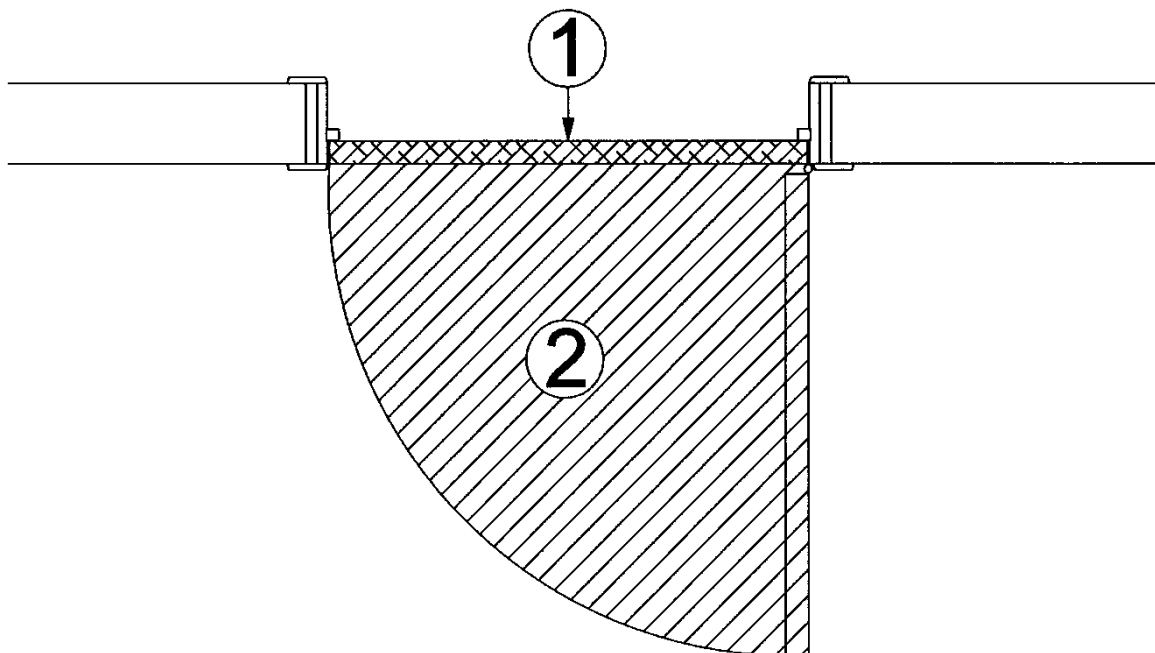


Figure 11 : Jeu sous le vantail

## 9 Conditions

- A. Le présent Agrément Technique se rapporte exclusivement au produit mentionné dans l'en-tête de cet Agrément Technique.
- B. Seuls le Titulaire d'Agrément et, le cas échéant, le Distributeur, peuvent revendiquer l'application de l'Agrément Technique.
- C. Le Titulaire d'Agrément et, le cas échéant, le Distributeur ne peuvent faire aucun usage du nom de l'UBA<sup>tc</sup>, de son logo, de la marque ATG, de l'Agrément Technique ou du numéro d'agrément pour revendiquer des évaluations de produit non conformes à l'Agrément Technique ni pour un produit, kit ou système ainsi que ses propriétés ou caractéristiques ne faisant pas l'objet de l'Agrément Technique.
- D. Des informations mises à disposition de quelque manière que ce soit d'utilisateurs (potentiels) du produit traité dans l'Agrément Technique (par ex. des maîtres d'ouvrage, entrepreneurs, architectes, prescripteurs, concepteurs, etc.) par le Titulaire d'Agrément, le Distributeur ou un entrepreneur agréé ou par leurs représentants ne peuvent pas être incomplètes ou en contradiction avec le contenu de l'Agrément Technique ni avec les informations auxquelles il est fait référence dans l'Agrément Technique.
- E. Le Titulaire d'Agrément est toujours tenu de notifier à temps et préalablement à l'UBA<sup>tc</sup>, à l'Opérateur d'Agrément et à l'Opérateur de Certification toutes éventuelles adaptations des matières premières et produits, des directives de mise en œuvre et/ou du processus de production et de mise en œuvre et/ou de l'équipement. En fonction des informations communiquées, l'UBA<sup>tc</sup>, l'Opérateur d'Agrément et l'Opérateur de Certification évalueront la nécessité d'adapter ou non l'Agrément Technique.
- F. L'Agrément Technique a été élaboré sur la base des connaissances et informations techniques et scientifiques disponibles, assorties des informations mises à disposition par le demandeur et complétées par un examen d'agrément prenant en compte le caractère spécifique du produit. Néanmoins, les utilisateurs demeurent responsables de la sélection du produit, tel que décrit dans l'Agrément Technique, pour l'application spécifique visée par l'utilisateur.
- G. Les références à l'Agrément Technique devront être assorties de l'indice ATG (ATG 2795) et du délai de validité.
- H. L'UBA<sup>tc</sup>, l'Opérateur d'Agrément et l'Opérateur de Certification ne peuvent pas être tenus responsables d'un(e) quelconque dommage ou conséquence défavorable causés à des tiers (e.a. à l'utilisateur) résultant du non-respect, dans le chef du Titulaire d'Agrément ou du Distributeur, des dispositions de l'article 9.

Cet agrément technique a été publié par l'UBA<sub>tc</sub>, sous la responsabilité de l'opérateur d'agrément ANPI, et sur la base de l'avis favorable du Groupe spécialisé « PROTECTION PASSIVE CONTRE L'INCENDIE », accordé le 24 avril 2020.

Par ailleurs, l'Opérateur de Certification, l'ANPI, a confirmé que la production satisfait aux conditions de certification et qu'une convention de certification a été conclue avec le Titulaire d'Agrément.

Date de cette édition : 1 septembre 2020.

Cet ATG remplace l'ATG 2795, valable du 10/11/2015 au 9/11/2020.

Pour l'UBA<sub>tc</sub>, garant de la validité du processus d'agrément



Eric Winnepenninckx,  
Secrétaire général



Benny de Blàere,  
Directeur

Pour l'opérateur d'agrément et de certification



Alain Verhoyen,  
Directeur général



Bart Sette,  
Directeur

L'Agrément Technique reste valable, à condition que le produit, sa fabrication et tous les processus pertinents à cet égard :

- soient maintenus, de sorte à atteindre au minimum les résultats d'examen tels que définis dans cet Agrément Technique ;
- soient soumis au contrôle continu de l'Opérateur de Certification et que celui-ci confirme que la certification reste valable.

Si ces conditions ne sont plus respectées, l'Agrément Technique sera suspendu ou retiré et le texte d'agrément supprimé du site Internet de l'UBA<sub>tc</sub>. Les agréments techniques sont actualisés régulièrement. Il est recommandé de toujours utiliser la version publiée sur le site Internet de l'UBA<sub>tc</sub> ([www.ubatc.be](http://www.ubatc.be)).

La version la plus récente de l'Agrément Technique peut être consultée grâce au code QR repris ci-contre.



L'UBA<sub>tc</sub> asbl a été inscrite par le SPF Économie dans le cadre du règlement (UE) n°305/2011.  
Les opérateurs de certification désignés par l'UBA<sub>tc</sub> asbl fonctionnent conformément à un système susceptible d'être accrédité par BELAC ([www.belac.be](http://www.belac.be)).

L'UBA<sub>tc</sub> asbl est un organisme d'agrément membre de :



European Organisation for Technical Assessment  
[www.eota.eu](http://www.eota.eu)



Union européenne pour l'Agrément technique  
dans la Construction  
[www.ueatc.eu](http://www.ueatc.eu)



World Federation of Technical Assessment  
Organisations  
[www.wftao.com](http://www.wftao.com)